

Fondation du Cnam



Comptes annuels 2018

1. Présentation de la Fondation

La fondation universitaire du Conservatoire national des arts et métiers est dénommée :
« Fondation du Cnam ».

1.1. Sa création

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a décidé de créer une fondation universitaire et en a approuvé les statuts le 29 juin 2011.

1.2. Son statut

Elle est soumise aux dispositions de l'article L. 719-12 du code de l'éducation et du décret n°2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires.

Elle ne dispose pas de la personnalité morale.

Le siège de la fondation est fixé au siège du Cnam, 292 rue Saint-Martin à Paris (3ème).

1.3. Son projet

Le projet stratégique de la Fondation du Cnam s'inscrit dans la continuité du projet de société esquissé en 1794 à l'initiative de l'abbé Grégoire : construire une société plus juste en permettant à chacun de s'épanouir dans sa vie personnelle et professionnelle.

1

Ses axes de développement prioritaires se déclinent ainsi autour d'une idée fondamentale, dans la lignée des valeurs humanistes du Cnam depuis sa création : la nécessité d'investir dans l'humain.

Les 4 axes stratégiques de la Fondation du Cnam se déclinent autour d'une idée fondamentale, dans la lignée des valeurs humanistes du Cnam depuis sa création : la nécessité d'investir dans l'humain.

➤ *Renforcer l'excellence de la formation et de la recherche*

La Fondation du Cnam soutient la mise en place de programmes d'enseignement, de recherche ou d'expertise en résonance avec les problématiques économiques, sociales, ou de politiques publiques actuelles. Fruit de la collaboration entre le corps professoral du Cnam et les entreprises, ces programmes répondent concrètement aux besoins de la société en matière de formation et de compétences. Ils permettent d'explorer de nouveaux domaines scientifiques et de développer des formations pionnières.

➤ *Favoriser la réussite de tous les talents*

La Fondation du Cnam soutient l'insertion professionnelle et l'ascension sociale de tous les publics, quelles que soient leurs origines sociales ou leur situation personnelle. Nos programmes visent en particulier ceux qui ont le moins accès à la formation ou qui ne trouvent pas les solutions adaptées à leurs profils dans l'enseignement supérieur. Nous développons des dispositifs d'aide sociale et soutenons les initiatives en matière d'innovation pédagogique.

➤ *Stimuler l'entrepreneuriat*

La Fondation du Cnam soutient l'esprit d'entreprendre et la capacité d'innovation de ses auditeurs, anciens auditeurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques. Nos programmes

encouragent les projets les plus prometteurs en matière de développement d'activité et de création d'emplois, en lien avec les dispositifs pédagogiques de Cnam entrepreneur(s) et le parcours d'accompagnement de l'Incubateur du Cnam.

➤ *Valoriser le patrimoine du Cnam*

La Fondation du Cnam participe à la valorisation du patrimoine exceptionnel du Cnam, dans toute sa richesse. Du point de vue scientifique et technique, elle accompagne le Musée des arts et métiers dans la recherche du mécénat nécessaire à la conception des expositions temporaires, à la rénovation des espaces et à la restauration des pièces de ses collections. La Fondation du Cnam contribue également à la rénovation du patrimoine architectural remarquable du site historique parisien, afin d'améliorer les conditions d'études et de travail des auditeurs et des personnels, faire des économies de maintenance et développer des ressources nouvelles. Découvrir le Musée des arts et métiers.

1.4. Ses valeurs

- *Solidarité* : la Fondation du Cnam promeut la solidarité au sein de la communauté du Cnam, en particulier entre les générations d'auditeurs. Son programme Cnam Alumni vise à les fédérer pour constituer un réseau solidaire.
- *Mérite* : la Fondation du Cnam favorise la mobilité sociale des auditeurs du Cnam, véritables entrepreneurs de leur vie professionnelle.
- *Excellence* : la Fondation du Cnam valorise l'excellence académique de ses enseignants-chercheurs ainsi que l'excellence professionnelle de ses auditeurs.

1.5. Ses engagements

La Fondation s'engage à consacrer les fonds qui lui sont versés par ses donateurs à la mise en œuvre de ses actions en toute transparence et à limiter ses frais de gestion au strict minimum.

Tout partenariat avec la Fondation du Cnam doit contribuer à l'intérêt général dans le respect des principes du service public.

La Fondation du Cnam s'engage à respecter les chartes éthiques en vigueur dans le secteur du mécénat.

1.6. Ses missions

La Fondation du Cnam est une fondation universitaire. Conformément à ses statuts, l'objet de la Fondation est d'accompagner le Conservatoire national des arts et métiers dans l'accomplissement de ses missions de service public. Elle a notamment pour mission de :

- *Soutenir l'excellence de la formation et de la recherche du Cnam ;*
- *Promouvoir la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en s'appuyant sur les ressources du musée des arts et métiers ;*
- *Consolider les partenariats et les liens du Cnam avec le monde socio-économique ;*
- *Contribuer au rayonnement du Cnam, aux niveaux régional, national et international ;*

- *Développer les relations du Cnam avec ses anciens auditeurs et promouvoir leurs parcours ;*
- *Améliorer les conditions d'études des auditeurs et l'environnement de travail des personnels du Cnam ;*
- *Favoriser la valorisation du patrimoine historique, scientifique et architectural du Cnam.*

1.7. Sa gouvernance

La Fondation du Cnam est administrée par un conseil de gestion composé de 15 membres répartis en 3 collèges : le collège des fondateurs (3 membres), le collège des personnalités qualifiées (7 membres) et le collège des représentants du Cnam (5 membres).

Le conseil de gestion se réunit au minimum 2 fois par an et règle, par délibérations, les affaires de la Fondation. Il désigne en son sein un bureau qui comprend le président, le vice-président, un trésorier et un secrétaire.

L'ordonnateur est le président de la fondation.

1.8. Patrimoine de la Fondation

Le patrimoine de la Fondation est principalement constitué des actifs issus du Legs Bernard De Queslen qui ont été intégrés dans les comptes de la Fondation du CNAM au 1^{er} janvier 2016, après décision du Conseil d'administration du CNAM du 17 décembre 2015, à savoir :

- Des actifs immobiliers pour 5 591 k€ (bâtiments à 10, rue Saint Roch à Paris et 42, rue Carnot à Levallois),
- Des éléments de trésorerie pour 3 153k€.

2. Bilan¹ de la Fondation

ACTIF	Note annexes	Exercice 2018		Exercice 2017	
		Brut	Amort. et dép.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	4.5.3.&4				
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		7 664 198	1 478 070	6 186 128	6 260 163
Terrains		4 803 000	-	4 803 000	4 803 000
Constructions		2 288 307	1 104 627	1 183 680	1 237 118
Installations techniques, matériel et outillage		122 939	123 714	775	1 570
Autres immobilisations corporelles		449 952	249 729	200 223	218 475
Immobilisations financières		3 610	-	3 610	3 610
Dépôts et cautionnements versés		3 610	-	3 610	3 610
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 667 808	1 478 070	6 189 738	6 263 773
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	3 948
Créances		353 876	19 958	333 918	226 175
Créances clients et comptes rattachés	4.5.2.	353 876	19 958	333 918	226 175
Autres créances		-	-	-	-
Trésorerie		3 652 267	-	3 652 267	3 436 849
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	4.5.6.	3 193 994	-	3 193 994	3 181 000
Opérations de trésorerie entre le CNAM et la Fondation		458 273	-	458 273	255 849
Charges constatées d'avance		-	-	-	285
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 006 143	19 958	3 986 185	3 667 257
TOTAL ACTIF		11 673 951	1 498 028	10 175 923	9 931 030

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de Tutelle

Dans en nature restant à vendre

¹ Le bilan est présenté selon le format prévu dans le règlement du CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement du CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009.

PASSIF	<i>Note annexe</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
FONDS PROPRES	4.5.5.		
Dotation consommable		-	-
Apports, legs et donations		5 527 755	5 543 854
Réserves		3 426 169	3 243 606
Excédent / Déficit de l'exercice		178 171	182 563
Report à nouveau		661 505	661 505
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL FONDS PROPRES		9 793 601	9 631 528
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
FONDS DÉDIÉS			
sur subventions de fonctionnement		-	-
sur autres ressources		-	-
TOTAL FONDS DEDIES		-	-
DETTES			
Dettes financières		33 868	34 797
Emprunts et dettes financières diverses		33 868	34 797
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		223 445	195 912
Dettes d'exploitation		75 009	68 793
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66 675	68 793
Dettes fiscales et sociales		8 333	-
Produits constatés d'avance		50 000	-
TOTAL DETTES		382 322	299 502
TOTAL PASSIF		10 175 923	9 931 030

ENGAGEMENTS DONNES

3. Compte de résultat² de la Fondation

CHARGES (en euros)	<i>Note annexes</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats		-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, services extérieures ...		172 109	166 328
Charges de personnel :		-	54 610
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		-	40 961
<i>Charges sociales</i>		-	13 448
<i>Autres charges de personnel</i>		-	201
Autres charges d'exploitation		21 351	19 781
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		88 295	88 610
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		281 755	329 329
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
TOTAL CHARGES		281 755	329 329
RESULTAT (EXCEDENT)		178 171	182 563
TOTAL GENERAL		459 926	511 891

PRODUITS (en euros)	<i>Note annexes</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens ou prestations de services		62 694	-
Dons		81 693	167 740
Legs et donations		-	-
Subventions		-	-
Revenus des immeubles de rapport		284 915	257 503
Dotations consommables virées au compte de résultat		-	36 000
Autres produits de gestion		1 531	20 708
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		-	-
Reprises du financement rattaché à un actif		16 099	16 099
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		446 932	498 050
PRODUITS FINANCIERS			
Autres produits financiers		12 994	13 841
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		12 994	13 841
Biens et prestations de services échangés entre établissements*		-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
TOTAL PRODUITS		459 926	511 891
RESULTAT (DEFICIT)		-	-
TOTAL GENERAL		459 926	511 891

* Pour CR non agrégé

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Personnel bénévole

Total

CHARGES

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

Total

² Le compte de résultat est présenté selon le format prévu dans le règlement du CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement du CRC n° 2009-01 du 3 décembre 2009.



4. Annexe

Le total (valeur brute) du bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 est de 11 673 951€.

L'excédent de l'exercice est de 178 171€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.1. Principes d'établissement des états financiers

Le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 abroge le règlement du CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement du CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009. Néanmoins, sauf anticipation, il s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. C'est donc le règlement du CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 modifié qui est appliqué pour les comptes 2018 de la Fondation. Ce dernier stipule que les fondations universitaires abritées doivent établir un jeu de comptes selon les normes du règlement n°99-01 et présentent également des comptes établis selon les règles de la comptabilité publique.

A cet effet, les états de synthèse (bilan et compte de résultat) et les tableaux suivants sont présentés selon la réglementation spécifiques aux fondations.

4.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Fondation sont tenus selon le référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), de l'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 (BOFIP-GCP-17-0003 du 20/01/2017) et du plan de comptes commun, et notamment des comptes spécifiques prévus pour les fondations universitaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan :

- Au coût d'acquisition lorsqu'elles sont acquises de manière onéreuse : prix d'achat et frais accessoires ;
- À la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans les conditions normales de marché.

La réglementation CRC n°2002-10, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de comptabilité et l'instruction de mise en œuvre de la comptabilisation par composant des actifs BOFIP-GCP-8 ne sont appliqués.

La Fondation n'a pas classé ses actifs en les scindant en actifs inaliénables d'une part et actifs aliénables d'autre part.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Biens	Durée
Aménagements et agencements de terrain	20 ans
Aménagements et agencements des constructions	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Installations générales	20 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobiliers de bureau et autres	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

4.2.2. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

4.2.3. Fonds propres

Les fonds propres représentatifs d'actifs et les dotations ayant un caractère consommable sont distingués.

Pour traduire en comptabilité le caractère consommable de ces dotations, la quote-part correspondante aux prévisions résultant du plan pluriannuel de consommation, ou à défaut 1/5^è de la dotation, est inscrite au compte de résultat.

4.2.4. Fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés (fonds affectés) n'est pas utilisé.

4.2.5. Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, les provisions pour risques et charges sont constatées dès qu'il y a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au profit de ce tiers se fera, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont identifiées et estimées par l'ordonnateur en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.



4.2.6. Reconnaissance du revenu

Les recettes sont reconnues à l'avancement des conventions selon le rythme des dépenses.

4.3. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas de faits ou d'événements particuliers à mentionner.

4.4. Corrections d'erreurs sur l'exercice 2018

Néant

4.5. Notes sur le bilan

4.5.1. Les provisions

Aucune provision n'est constatée dans les comptes de la Fondation.

4.5.2. Les dépréciations

EN €	Au 01/01/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2018
Dépréciations des Immobilisations				-
Dépréciations des stocks et en-cours				-
Dépréciations des comptes de tiers	11 356	8 602		19 958
Dépréciations des comptes financiers				-
TOTAL DES DEPRECIATIONS	11 356	8 602	-	19 958

Une dépréciation sur des créances clients avait été enregistrée en 2017 à hauteur de 11K€. Au 31/12/2018, les dépréciations se décomposent comme suit :

- 10 508€ sur des créances locatives,
- 9 450 sur une créance liée à une convention signée avec EDF.

4.5.3. Les immobilisations

EN €	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Transferts	Valeur brute au 31/12/2018	Δ N/N-1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	7 658 540	5 658	-	-	7 664 198	5 658
Agencements et aménagements de terrains (1)	4 803 000	-	-	-	4 803 000	-
Constructions	2 288 307	-	-	-	2 288 307	-
Installations techniques, matériel et outillage	122 939	-	-	-	122 939	-
Autres immobilisations corporelles	444 294	5 658	-	-	449 952	5 658
Immobilisations financières	3 610	-	-	-	3 610	-
Dépôts et cautionnements versés	3 610	-	-	-	3 610	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 662 150	5 658	-	-	7 667 808	5 658
(1):						
Immeuble Saint-Roch - Terrain	4 424 000					
Immeuble Levallois - Terrain	379 000					

L'actif immobilisé de la fondation est principalement constitué des immeubles de rapport et des travaux s'y afférents.

➤ **Détail des acquisitions de l'exercice**

Poste	Objet	Montant en €
Autres immobilisations incorporelles	Ordinateur Macbook 15 pouces	3265,78
Autres immobilisations incorporelles	Ordinateur Macbook 13 pouces	2392,13
Total		5657,91

4.5.4. Les amortissements

EN €	Amortissements cumulés au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	Transferts	Amortissements cumulés au 31/12/2018	Δ N/N-1
Amortissements immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Amortissements immobilisation corporelles	1 398 377	79 693	-	-	1 478 070	79 693
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 051 188	55 783	-	-	1 106 972	55 783
Installations techniques, matériel et outillage	121 370	-	-	-	121 370	-
Autres immobilisations corporelles	225 819	23 910	-	-	249 729	23 910
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 398 377	79 693	-	-	1 478 070	79 693

4.5.5. Les fonds propres

EN €	Au 31/12/2017	Affectation résultat 2017	Résultat 2018	Sorties d'apports / Rep. financements	Au 31/12/2018
Dotation consommable	-				
Apports, legs et donations (1)	5 543 854			16 099	5 527 755
Réserves	3 243 606	182 563			3 426 169
Excédent / Déficit de l'exercice	182 563	182 563	178 171		178 171
Report à nouveau	661 505				661 505
Total	9 631 528	0	178 171	16 099	9 793 600

(1) Dont contrepartie d'actifs immobilisés :

Immeuble Levallois - Terrain	379 000
Immeuble Levallois - Appartement(s)	169 000
Immeuble Saint-Roch - Terrain	4 424 000
Immeuble Saint-Roch - Appartement(s)	619 538

Les fonds propres sont majoritairement constitués des apports relatifs aux actifs du Legs Bernard De Queslen et des réserves.

4.5.6. Les disponibilités

Les dépenses et les recettes de la Fondation sont encaissées et décaissées sur le compte de l'agent comptable du CNAM.

Les disponibilités de la Fondation (3 194K€) sont placées au Crédit Mutuel sur un compte sur livret spécifique aux Organismes à but non lucratif.

4.6. Note sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice reste stable, il varie de -4K€, s'établissant à 178K€ au 31/12/2018.

En €	Charges	Produits	Prestations internes (avec le CNAM)	Résultat
2016	465 110	591 231	66 044	60 076
2017	329 329	511 891		182 563
2018	281 755	459 926		178 171
Variation 2018-2017	- 47 574	- 51 965		- 4 391

4.6.1. Les charges

Les charges ont baissé de 48K€. En effet, en 2018 il n'y a plus de charges de personnel de comptabilisées sur la Fondation.

➤ Les charges de personnel

CHARGES (en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel :		54 610	142 615
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		40 961	106 999
<i>Charges sociales</i>		13 448	35 090
<i>Autres charges de personnel</i>		201	526

En 2017, les charges de personnel étaient de 55K€ contre 142K€ en 2016 suite à des vacances de postes.

A partir mi-2018, période à laquelle les nouveaux agents travaillant pour la Fondation sont entrés en fonction, les rémunérations de ces derniers ont été comptabilisées dans les comptes du CNAM et sans faire l'objet d'une facturation prestations internes entre le CNAM et la Fondation.

➤ Les prix et les bourses

Les dernières bourses ont été octroyées en 2016 et versées en 2017 pour 54K€.

4.6.2. Les produits

Les produits ont baissé de 52K€, donc sensiblement dans les mêmes proportions que les charges.

➤ Les dons et legs

PRODUITS (en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Dons	81 693	167 740	21 804

➤ Les revenus des immeubles de rapport

PRODUITS (en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Revenus des immeubles de rapport	284 915	257 503	231 101

Les revenus des immeubles de rapport croissent régulièrement sur les 3 dernières années en raison des vacances d'appartements lors des années précédentes.

